

**Mobilité****L'homologation au contrôle technique de la voiture type "Fiat 500 »**

07/01/2010

**Réponse**

Je renvoie l'honorable membre à la réponse aux questions jointes de Mme Kattrin Jadin sur "l'homologation au contrôle technique de la voiture type 'Fiat 500'" (n° 16076), M. Xavier Baeselen sur "les problèmes de contrôle technique rencontrés lors de la revente de véhicules récents" (n° 16109), Mme Magda Raemaekers sur "le fonctionnement des stations de contrôle technique" (n° 16111), Mme Isabelle Tasiaux-De Neys sur "les problèmes de passage au contrôle technique de la Fiat 500" (n° 16116), M. Philippe Blanchart sur "la problématique du contrôle technique pour les Fiat 500" (n° 16121), M. Paul Vanhie sur "la Fiat 500" (n° 16160), M. Bruno Stevenheydens sur "le refus de la Fiat 500 au contrôle technique" (n° 16239), publiée dans le Compte Rendu Intégral de la Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques du 16 novembre 2009 (CRIV 52 COM 695 - p. 25-33).